

## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 26 août 2014, sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 1642 suivantes :

<b>Immeubles affectés</b>	<b>Nature des dérogations demandées</b>
<b>Adresse :</b> 6010, boul. Taschereau <b>Lots :</b> 2 026 222 et 2 026 223 <b>Zone :</b> A01C <b>Dossier :</b> 610-L-14-018	– Réduire le ratio de cases de stationnement à 1 case / 30 m <sup>2</sup> de superficie totale de plancher au lieu de 1 case / 20 m <sup>2</sup>
<b>Adresse :</b> 7501 à 7603, boul. Taschereau <b>Lot :</b> 2 703 962 <b>Zone :</b> M03C <b>Dossier :</b> 610-L-14-020	– Pour les usages commerciaux C01, C02, C03, C04, C05, à l'exception de l'usage « C059211 : Restaurant », réduire le ratio de cases de stationnement à 1 case / 30 m <sup>2</sup> de superficie totale de plancher au lieu de 1 case / 20 m <sup>2</sup>
<b>Adresse :</b> projet Cité DIX30 commercial <b>Lots :</b> 4 648 830 à 4 648 834 et 4 648 839 et 4 648 840 <b>Zone :</b> L13C <b>Dossier :</b> 610-L-14-021	– Réduire la superficie d'un bâtiment à 400 mètres carrés au lieu de 490 mètres carrés et réduire la distance entre les terrasses commerciales et un emplacement résidentiel à 40 mètres au lieu de 75 mètres.

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 9 juillet 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 26 août 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

Isabelle Grenier, OMA, avocate  
Directrice des services juridiques et greffière

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.